

aux termes duquel l'Ordonnateur peut déléguer la signature aux officiers du commissariat sous ses ordres,

DÉCIDE :

MM. Bernard et Gazengel, aides-commissaires de la marine, sont délégués pour la signature desdits bons de caisse restant à émettre.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel de la colonie*.

Papeete, le 5 décembre 1882.

Signé : A.-S. Luzio.

Vu et approuvé :

Le Gouverneur,

Signé : F. DES ESSARTS.

N° 426. — DÉCISION autorisant M. Hermann Meuel, nommé consul d'Allemagne aux Iles de la Société, à exercer ses fonctions consulaires.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu la dépêche ministérielle du 4 octobre 1882 par laquelle M. le Ministre de la marine et des colonies fait envoi de l'exéquatur accordé par le Président de la République française à M. Hermann Meuel, nommé consul d'Allemagne aux Iles de la Société par commission de S. M. l'Empereur d'Allemagne en date du 13 mars 1882,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. M. Hermann Meuel, nommé consul d'Allemagne aux Iles de la Société, est autorisé à exercer ses fonctions consulaires.

Art. 2. L'exéquatur transmis par le Ministre de la marine et des colonies lui sera remis, pour avoir son plein et entier effet à dater de ce jour.

Art. 3. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, publiée au *Messageur* et insérée au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 6 décembre 1882.

Signé : F. DES ESSARTS.

N° 427. — DÉCISION accordant à M. Stéfani, Résident de Taravao, un complément de solde de 566 fr. 92 c.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu l'arrêté du 30 novembre 1882 portant nomination de M. Sté-